



Rapport d'évaluation d'une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.5

Numéro de la demande : 2016-7717
Demande : Modifications aux étiquettes du produit – Cultures de rotation/délai avant la plantation
Produit : Herbicide Express PRO
Numéro d'homologation : 29212
Principes actifs (p.a.) : Metsulfuron-méthyle et tribénuron-méthyle
Numéro de document de l'ARLA : 2834396

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier les recommandations sur la nouvelle mise en culture pour l'herbicide Express PRO en vue d'ajouter sur l'étiquette du produit une mention selon laquelle un délai avant la plantation de 10 mois doit être respecté suivant l'application du produit pour les féveroles, le maïs de grande culture et le soya.

Évaluation des propriétés chimiques et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques ni aucune évaluation environnementale n'ont été nécessaires pour la présente demande.

Évaluations sanitaires

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été soumise pour le metsulfuron-méthyle et le tribénuron-méthyle pour appuyer la modification des recommandations sur la nouvelle mise en culture pour l'herbicide Express PRO. Les données sur les résidus examinées précédemment pour le metsulfuron-méthyle et le tribénuron-méthyle dans les cultures en rotation ont été de nouveau examinées dans le cadre de la présente demande. À la lumière des résultats de cette évaluation, il est possible d'appuyer la modification des recommandations sur la nouvelle mise en culture pour l'herbicide Express PRO du point de vue des résidus dans les aliments. L'exposition alimentaire aux résidus de metsulfuron-méthyle et de tribénuron-méthyl résultant de cette homologation n'exposera aucun segment de la population (nouveau-nés, enfants, adultes et personnes âgées) à un risque inacceptable pour la santé.

Aucune évaluation des effets toxiques ni aucune évaluation de l'exposition professionnelle n'ont été nécessaires pour la présente demande.

Évaluation de la valeur

L'extension du profil d'emploi de l'herbicide Express PRO aux féveroles, au maïs de grande culture et au soya comme cultures de rotation donne aux producteurs une plus grande souplesse pour utiliser l'herbicide dans la lutte contre un large spectre de mauvaises herbes à feuilles larges ainsi que dans l'organisation de doubles cultures.

Les renseignements sur la valeur soumis aux fins d'examen comprenaient des données découlant d'essais sur le terrain menés dans les prairies canadiennes entre 2014 et 2016. Les renseignements sur la valeur ont montré que les féveroles, le maïs de grande culture et le soya comme cultures de rotation avec un délai de mise en culture de 10 mois pourraient avoir une marge de tolérance suffisante à l'herbicide Express PRO si celui-ci est appliqué selon les directives figurant sur l'étiquette.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et a jugé qu'ils étaient satisfaisants pour appuyer la modification des renseignements sur la mise en culture figurant sur l'étiquette de l'herbicide Express PRO.

Références

| PMRA Document Numéro | Références |
|----------------------------|---|
| 2706426 | 2016, Rotational crop recommendations following an application of metsulfuron-methyl at 1.5 g a.i./ha for faba beans, field corn, and soybean. DACO: 10.1, 10.3.2, 10.3.2(A), and 10.3.3. |

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.